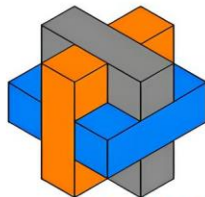




Création d'un espace de stationnement ZI du Moulin à Cours



BUREAU D'ÉTUDES - INGÉNIERIE
INFRASTRUCTURE - TERRASSEMENT - VRD
RÉSEAUX DIVERS - DECONSTRUCTION

Siège social :
ZA les loges – 18 allée de l'artisanat
42340 VEAUCHE

Agence secondaire :
12 rue du Stade
38550 LE PEAGE DE ROUSSILLON

☎ : 04 77 22 15 52 - ✉ : 3d.infrastructure@orange.fr



SOMMAIRE

1 -	CONTEXTE PAYSAGER DU SITE	3
2 -	ENJEUX IDENTIFIES	3
3 -	MESURES D'INSERTION PAYSAGERE RETENUES	3
3.1 -	TRAITEMENT TOPOGRAPHIQUE EN AIRES OUVERTES	3
3.2 -	PALETTE VEGETALE ET PLANTATIONS	4
3.3 -	TRAITEMENT DES SURFACES ET PERMEABILITE VISUELLE DU SOL.....	4
3.4 -	INSERTION DES OMBRIERES PHOTOVOLTAÏQUES	4
3.5 -	TRAITEMENT DES LIMITES ET LIAISONS DOUCES	5
3.6 -	ÉCLAIRAGE MAITRISE	5
4 -	SYNTHESE	5

Date	09/26
Rédigé par	SC
Vérifié par	

1 - CONTEXTE PAYSAGER DU SITE

La parcelle AI917 (10 638 m²) occupe une position de transition entre, au nord, la zone industrielle du Moulin (établissements SMC et Buitex Industries, bâtiments de grand gabarit visibles depuis la rue Pierre Giraud) et, au sud et à l'ouest, un paysage agricole ouvert de prairies en pente, caractéristique du piémont des Monts du Beaujolais. Le terrain lui-même, actuellement exploité en prairie avec quelques arbres isolés, présente une déclivité marquée d'environ 17 % orientée Nord-Sud.

Le site est bordé :

- au nord, par la rue Pierre Giraud, qui le sépare des parcelles AI900 et AI898 (propriété SCI 4S) ;
- à l'est, par la parcelle AI791 (propriété Brioude), aujourd'hui bâtie ;
- au sud et à l'ouest, par des terrains agricoles ouverts, sans construction.

Le projet est donc visible depuis l'espace public (rue Pierre Giraud) ainsi que, plus ponctuellement, depuis les parcelles agricoles avoisinantes et les abords du site Brioude. Le principal enjeu paysager consiste à limiter l'effet de rupture entre l'ambiance rurale actuelle du site (prairie en pente) et sa transformation en infrastructure de stationnement, en préservant une continuité visuelle avec le paysage agricole environnant et en assurant une transition cohérente avec le tissu industriel voisin.

2 - ENJEUX IDENTIFIES

- **Perception depuis la rue Pierre Giraud** : le terrain, actuellement en prairie ouverte, est visible en contre-haut depuis la voie ; la disparition de cet espace vert au profit d'un parking modifie la perception immédiate du site pour les usagers de la rue et les riverains.
- **Gestion de la déclivité** : la pente de 17 % impose une organisation du stationnement en trois niveaux en gradins, ce qui pourrait, en l'absence de traitement adapté, générer des ruptures topographiques abruptes (talus nus, murs de soutènement) peu qualitatives.
- **Effet de minéralisation** : la création de 1 850 m² de voirie et de places de stationnement pourrait, sans mesures compensatoires, accentuer l'aspect minéral du site par rapport à son état agricole actuel.
- **Insertion des ombrières photovoltaïques** : ces structures (544,5 m² d'emprise au sol) constituent des éléments bâtis nouveaux dont la volumétrie doit être maîtrisée pour ne pas dominer le paysage environnant.
- **Limites de propriété non closes** : l'absence de clôture périmétrique, si elle favorise la perméabilité visuelle du site, nécessite un traitement qualitatif des franges pour éviter un effet de « lisière brute » avec les parcelles agricoles voisines.

3 - MESURES D'INSERTION PAYSAGERE RETENUES

3.1 - TRAITEMENT TOPOGRAPHIQUE EN AIRES OUVERTES

Le parti d'aménagement en trois niveaux de stationnement disposés en espalier, reliés par des rampes, a été retenu de préférence à une solution de plateforme unique surélevée par des murs de soutènement. Les transitions entre niveaux sont assurées par des **talus en pente douce (3/2)**, sans ouvrage maçonné visible, permettant :



- une lecture progressive et naturelle du dénivelé, cohérente avec la topographie du terrain avant travaux ;
- la revégétalisation intégrale de ces talus (engazonnement) dès l'achèvement des terrassements, limitant la durée d'exposition des terres nues ;
- une meilleure insertion visuelle depuis les points de vue éloignés (parcelles agricoles au sud et à l'ouest), le relief aménagé restant lisible comme un prolongement du modelé naturel du site.

3.2 - PALETTE VEGETALE ET PLANTATIONS

Le projet prévoit la plantation de **10 arbres à canopée large** (chêne, tilleul, platane, érable champêtre, hêtre), essences locales à grand développement conformes à la palette végétale du PLU de Cours. Ces arbres sont :

- **répartis sur l'ensemble du parc et non regroupés**, afin de fractionner visuellement les surfaces de stationnement et de recréer, à terme, un couvert arboré comparable à celui existant sur la parcelle (prairie à arbres isolés) ;
- positionnés en priorité en bordure des allées de circulation et en frange du site, de manière à constituer un écran visuel progressif depuis la rue Pierre Giraud et les parcelles riveraines ;
- choisis pour leur tolérance aux contraintes du site (tassement, réverbération) et leur capacité, à maturité, à structurer durablement le paysage du parc.

Ce dispositif est renforcé par les **espaces verts non imperméabilisés** conservés sur le solde de la parcelle (environ 7 900 m² sur les 10 638 m² de la parcelle AI917 restent hors emprise du projet), qui maintiennent une continuité avec le paysage agricole environnant.

3.3 - TRAITEMENT DES SURFACES ET PERMEABILITE VISUELLE DU SOL

Contrairement à un parking classiquement intégralement enrobé, seules les **allées de circulation et rampes** (soit une part limitée de la surface utile) sont revêtues en enrobé bitumineux (BBSG, teinte gris anthracite). Les **70 places de stationnement sont réalisées en dalles alvéolaires engazonnées** (type Betogreen ou équivalent), à dominante verte, qui :

- réduisent significativement l'effet de minéralisation du site perçu depuis les points de vue environnants ;
- prolongent visuellement le traitement végétal du reste de la parcelle ;
- contribuent, en complément du volet hydraulique, à une meilleure intégration du parking dans son contexte agricole.

La palette chromatique de l'aménagement (noir anthracite des enrobés et grilles, vert des dalles engazonnées et espaces plantés, blanc du marquage au sol) a été choisie pour sa sobriété et sa cohérence avec les teintes déjà présentes dans l'environnement bâti industriel proche, évitant tout contraste excessif avec le paysage agricole environnant.

3.4 - INSERTION DES OMBRIERES PHOTOVOLTAÏQUES

Les deux ombrières photovoltaïques sont implantées **en partie basse du site**, dans la continuité des niveaux de stationnement inférieurs, ce qui limite leur exposition visuelle depuis la rue Pierre Giraud (implantée en point haut) et les réduit dans les vues lointaines depuis le sud. Leur volumétrie reste circonscrite à l'échelle des places de stationnement qu'elles couvrent, sans hauteur ni emprise disproportionnée par rapport au reste de l'aménagement. Le traitement du dispositif d'ombrage mixte (ombrières et arbres à canopée large, conformément à la loi n° 2025-1129 du 26 novembre 2025) permet en outre d'alterner structures bâties et masses végétales, évitant un effet de linéaire industriel homogène.

3.5 - TRAITEMENT DES LIMITES ET LIAISONS DOUCES

En cohérence avec le caractère ouvert du site (absence de clôture périmétrique), les limites de la parcelle ne font l'objet d'aucun dispositif de fermeture visuelle brutale ; la transition avec les parcelles agricoles voisines est assurée par les talus engazonnés et les plantations d'arbres évoquées ci-dessus, qui jouent le rôle de lisière végétale progressive.

Le long de la rue Pierre Giraud, la limite du projet fait l'objet d'un **raccordement soigné à la voirie existante** (reprise de l'arasement de chaussée) et de la création d'un **trottoir en sable stabilisé**, matériau perméable à teinte naturelle, reliant le parking à l'entrée du site industriel SMC. Ce traitement, en rupture avec un trottoir en enrobé classique, participe à l'atténuation de l'aspect routier de cette limite et prolonge la palette de matériaux naturels retenue pour l'ensemble du projet.

3.6 - ÉCLAIRAGE MAITRISE

L'éclairage du parking est assuré par des lampadaires doubles projecteurs LED, dimensionnés pour répondre aux seuls besoins fonctionnels du stationnement, dans un secteur déjà pourvu d'un réseau d'éclairage public le long de la rue Pierre Giraud. Aucun dispositif d'éclairage d'ambiance ou de mise en valeur n'est prévu, limitant ainsi la contribution du projet à la pollution lumineuse nocturne perçue depuis les espaces agricoles environnants.

4 - SYNTHESE

Enjeu	Mesure d'insertion paysagère
Rupture topographique	Talus en pente douce (3/2), sans mur de soutènement, revégétalisés
Minéralisation du site	Dalles alvéolaires engazonnées sur les places (70 unités), enrobé limité aux seules voies de circulation
Perception depuis la rue et les riverains	10 arbres à canopée large répartis en frange et au sein du parc, espaces verts conservés sur le solde de la parcelle
Volumétrie des ombrières PV	Implantation en point bas, gabarit limité, alternance avec masses végétales
Traitement des limites	Absence de clôture, lisière végétale progressive, trottoir en sable stabilisé le long de la voirie
Pollution lumineuse	Éclairage fonctionnel LED dimensionné au strict besoin

L'ensemble de ces dispositions vise à limiter la perception du projet comme une rupture avec le caractère agricole et paysager du site, en s'appuyant sur le relief existant, une palette végétale locale conforme au PLU de Cours, et des matériaux perméables et sobres, tout en assurant la fonctionnalité attendue du parking mutualisé pour les salariés des sites industriels riverains.